

**FONDS SPECIAL DE SOUTIEN
AU SECTEUR DE L'ENERGIE**

<p>ACTIVITES DU FONDS SPECIAL DE SOUTIEN AU SECTEUR DE L'ENERGIE (FSE) AU 31 DECEMBRE 2011</p>

1. Mobilisation des ressources

- Sur le mois de décembre 2011, les taxes parafiscales effectivement recouvrées se sont élevées à 1,7 milliards FCFA. Ce qui porte le cumul des recouvrements de taxes parafiscales à 39,1 milliards FCFA, soit 91% du montant budgétisé.
- La quote-part versée par SENELEC au titre de la sécurisation des approvisionnements en combustible s'est élevée à 9,1 milliards FCFA, soit un montant cumulé de 17,9 milliards FCFA au 31 décembre 2011.
- Sur les ressources devant provenir de l'emprunt souverain effectué auprès de la BOAD par le gouvernement du Sénégal, avec le FSE comme agent d'exécution, et devant assurer la couverture des loyers des capacités de production d'Énergie, il a été reçu 2,266 milliards FCFA au mois de décembre, somme qui a été directement versée dans un compte appartenant à l'APIX, maître d'œuvre du projet.

2. Emploi des ressources

- Dans le cadre de sa mission de sécurisation des approvisionnements en combustible de SENELEC, le FSE a réglé à la SAR, pour le compte de SENELEC, 22,2 milliards FCFA au titre du second contrat d'approvisionnement en combustible signé entre la SAR et SENELEC le 07 octobre 2011. Le FSE a également réglé, pour le compte de SENELEC, des droits de douanes afférents au combustible importé dans le cadre des 2 contrats conclus avec la SAR pour un montant de 13,6 milliards FCFA. Ce qui porte le cumul des sommes décaissées dans le cadre de l'approvisionnement en combustible de SENELEC à un montant de 109,6 milliards FCFA. Ce montant injecté par le FSE depuis le mois de juillet 2011 a ainsi permis de sécuriser totalement le combustible destiné à la production d'électricité ; le stock de sécurité de combustible étant en moyenne de 10 jours au niveau des centrales de SENELEC. Ce qui a donc éliminé tous les délestages liés au manque de combustible.

Il convient de noter également que le montant de 109,6 milliards pris en charge par le FSE au titre de la sécurisation du combustible en 2011 vient compenser, après prise en compte de la quote-part versée par SENELEC, le manque de revenu connu par la société

en 2011 en raison du blocage des tarifs de l'électricité. Ce gap de revenu est fixé à 95,603 milliards de FCFA par décision n° 2011-06 du 15 décembre 2011 de la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité.

- Le FSE a transféré, à APIX SA, au titre du mois de décembre 2011, 658,6 millions FCFA devant être utilisés pour le règlement, à APR Energy, des loyers des locations de capacités de production électrique. Ce qui porte le montant total pris en charge par le FSE au titre de la location de capacités de production en 2011 à 9,6 milliards de FCFA. Il est à noter également que cette location qui porte sur des capacités de production de 150 MW a permis de combler largement le gap de capacités de production de SENELEC et partant de prévenir tout délestage lié à la production.
- Au titre des compensations pour gel de tarif de 2008 et 2010, que l'Etat doit à SENELEC et qui avaient fait l'objet d'une cession à ECOBANK, le FSE a versé à cette dernière 6,1 milliards FCFA.
- Il a également été transféré, à APIX SA, 400 millions FCFA destinés à la couverture de ses frais de maîtrise d'ouvrage dans le cadre du plan Takkal.
- Les charges de fonctionnement du FSE, sur le mois de décembre, se sont élevées à 25 millions FCFA. Ce qui porte le cumul des charges de fonctionnement du FSE en 2011 à 203,1 millions FCFA, soit 0,08% des ressources mobilisées par le Fonds.